
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 janvier 2021 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint par intérim – Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0014

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 janvier 2021, en y retirant les articles 20.003, 20.008, 20.009, 20.027, 20.028, 20.038, 20.040 et 40.002.

Adopté à l'unanimité.

CE21 0015

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0016

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0017

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE21 0018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Mécanicaction inc., le contrat pour le service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR), pour une période de 36 mois, à compter du 1^{er} février 2021 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 946,05 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18296;

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1209007001

CE21 0019

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 987 224,47 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 569 485,35 \$ à 7 556 709,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1207157007

CE21 0020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises Douglas Powertech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 11 hache-branches remorqués d'une capacité de déchiquetage de 15 pouces, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 087 989,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18443;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1206859001

CE21 0021

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Camions Inter-Anjou inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces authentiques de marque International, pour une somme maximale de 571 195,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18366;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1205382014

CE21 0022

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de tracteurs chargeurs, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18503;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Longus Equipement inc.	Item 1 - Ahuntsic-Cartierville	337 681,58 \$
Longus Equipement inc.	Item 2 - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	318 365,78 \$
Longus Equipement inc.	Item 3 - Plateau-Mont-Royal	309 052,80 \$
Longus Equipement inc.	Item 5 - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	334 577,25 \$
Longus Equipement inc.	Item 6 - Rosemont-La Petite-Patrie	290 771,78 \$
Longus Equipement inc.	Item 7 - Ville-Marie	304 223,85 \$
Longus Equipement inc.	Item 8 - Saint-Léonard	337 681,58 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 223 235,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'item 4, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de tracteurs chargeurs, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18503;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Longus Equipement inc.	Item 4 - Sud-Ouest (deux appareils)	600 859,35 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 60 085,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1205382016

CE21 0023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de comédiens et cascadeurs dans le cadre de formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 437 192,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18480;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1208254002

CE21 0024

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 86 383,57 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences des serveurs Microsoft additionnelles visant à couvrir l'accès auprès du manufacturier aux correctifs de sécurité Windows 2008, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 276 543,11 \$ à 6 362 926,68 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1206871008

CE21 0025

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à AFCOR construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 391 197,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15658;
- 2- d'autoriser une dépense de 278 239,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 69 559,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1190652007

CE21 0026

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 850 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et d'un bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430 et CG18 0423) majorant ainsi le montant total du contrat de 32 116 591,08 \$ à 32 996 591,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1190333001

CE21 0027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ à 4 252 081,48 \$, taxes et contingences incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1208115001

CE21 0028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 828,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15530;
- 2- d'autoriser une dépense de 152 974,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1206810012

CE21 0029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Travaux Routiers Métropole (9129-2201 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Préfontaine, de la rue De Rouville à la rue Adam, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 817 248,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414340;
- 2- d'autoriser une dépense de 81 724,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 137 371 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1207231076

CE21 0030

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 39 212,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux supplémentaires nécessaires à la réfection du débarcadère de l'aréna Maurice-Richard, dans le cadre du contrat accordé à Gestion Pachar inc. (CE20 1357), majorant ainsi le montant total du contrat de 267 969,47 \$ à 307 182,05 \$, taxes et contingences incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1208807004

CE21 0031

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 874 163,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15519;
- 2- d'autoriser une dépense de 281 124,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1208115003

CE21 0032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat de travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 440 102,12 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10354;
- 2- d'autoriser une dépense de 144 010,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 144 010,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1203775005

CE21 0033

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Construction Deric inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 883,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20057-144560-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 165 576,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1203438044

CE21 0034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 506 871,60 \$, taxes incluses, aux budgets des contingences et incidences, afin de pallier aux imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 5 053 726,13 \$ à 5 560 597,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 047 920,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 858,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1207574001

CE21 0035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 35 367,94 \$, taxes incluses, sans impact sur le budget du projet, du contrat principal aux dépenses contingentes, pour le paiement des travaux supplémentaires réalisés à l'aréna Saint-Donat, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc (CM17 0736);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1205364001

CE21 0036

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 229 950 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 13 octobre 2020;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 229 950 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser la réception d'un revenu maximal de 229 950 \$, taxes incluses, provenant de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 4 - d'imputer ces dépenses et revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1200575013

CE21 0037

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Morneau Shepell ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services professionnels en actuariat-conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, au prix de sa soumission datée du 17 novembre 2020, soit pour une somme maximale de 196 894,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18438;
- 2- de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1200314003

CE21 0038

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de surveillance de travaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 073 741,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17800;
- 2- d'autoriser une dépense de 307 374,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de déboursés;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1207231054

CE21 0039

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de collaboration no 201072 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction des ponts du boulevard des Galeries-d'Anjou (structures nos 81-05523 A à F);
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 10 083 307,50 \$, taxes incluses, conformément au projet d'entente;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 008 330,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1207000009

CE21 0040

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 19 mois, soit du 1^{er} février 2021 au 28 août 2022, pour une somme maximale de 6 200 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 août 2019;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Institutionnelle à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1207684009

CE21 0041

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Lacordaire.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1201019001

CE21 0042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de services entre l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. et la Ville de Montréal pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés dans les neuf arrondissements mentionnés au dossier décisionnel, pour l'année 2021, pour une somme maximale de 109 198 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1204669005

CE21 0043

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à S.O.G.I.F. inc., un terrain d'une superficie de 1 204,3 mètres carrés, situé au sud de la rue Port-Royal et à l'ouest du boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué du lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le montant de 160 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1185840017

CE21 0044

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal (Ville), à titre de nu-proprétaire, à un projet d'acte de cession aux termes de laquelle la Ville accepte que le Centre de la Petite Enfance Les Bécasseaux inc. cède à l'organisme Lieu des petits tous ses droits, titres et intérêts qu'il détient en sa qualité d'emphytéote dans l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 324 034, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 7665, rue Claire-Fauteux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le tout tel que prévu dans le projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1205840009

CE21 0045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Foyer pour femmes autochtones de Montréal / Native Women's Shelter Of Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble constitué du lot 6 383 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord-est de la rue des Seigneurs et au nord-ouest de la rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 59 948 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que le Foyer pour femmes autochtones de Montréal démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1206462003

CE21 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur quatre lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 969, 4 881 970, 4 881 982 et 4 881 983, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1204386001

CE21 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les projets d'addenda aux conventions initiales intervenues entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. et entre la Ville de Montréal et Institut Pacifique (CM19 1021) ajustant les modalités desdites conventions au contexte engendré par la pandémie en introduisant les clauses COVID-19, le tout sans aucun changement aux montants des soutiens financiers accordés.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1208798004

CE21 0048

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale totale de 1 000 000 \$ aux huit organismes ci-après désignés, pour les années 2021 et 2022, pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire dans le cadre du plan de relance économique - phase 2, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	MONTANTS
Université Concordia (District 3)	150 000 \$
Groupe 3737	150 000 \$
Zù	75 000 \$
La Piscine (I.C. MTL)	75 000 \$
Polytechnique Montréal	150 000 \$
La corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	150 000 \$
Gameplay Space - Espace ludique	125 000 \$
Campus des technologies de la Santé	125 000 \$

- 2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1207952004

CE21 0049

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière initiale avec PME MTL Centre-Est (CE19 1933) afin de modifier le calendrier d'un concours en entrepreneuriat pour le secteur de la Plaza Saint-Hubert dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cet addenda à la convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1208383010

CE21 0050

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 175 844,40 \$ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont Royal) inc. et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PÉRIODE	CONVENTION OU ADDENDAS	MONTANT
Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont Royal) inc.	19 décembre 2020 au 7 mars 2021	Addenda	96 000 \$
Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)	19 décembre 2020 au 7 mars 2021	Addenda	79 844,40 \$

- 2- d'approuver les deux projets d'addendas entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1201683001

CE21 0051

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente de contribution financière d'une somme maximale de 50 000 000 \$ entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour le projet du Défi des villes intelligentes, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ c M-30);
- 2- d'autoriser le Directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal à remettre au gouvernement du Canada les déclarations requises en vertu des paragraphes 9.2 et 9.3 de l'entente de contribution financière selon la forme énoncée à l'annexe C de cette entente;
- 3- de demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure l'entente de contribution financière avec le gouvernement du Canada.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1207598008

CE21 0052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les modifications au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1205978005

CE21 0053

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de l'élection générale du 7 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1203430003

CE21 0054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2021;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2021 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 444 437,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1204784003

CE21 0055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2021-2022 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 392 462,16 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1204784004

CE21 0056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer monsieur Claude Carette, directeur général adjoint - Mobilité et attractivité, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de madame Isabelle Cadrin, pour une période de trois ans se terminant le 30 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1203063001

CE21 0057

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 110 000 \$ pour l'année 2021 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction de l'expérience citoyenne et du 311, pour financer la poursuite de la démarche du budget participatif, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1200141001

CE21 0058

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (Programme Artère en transformation) (RCG 18-042), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel rendant applicable ce règlement au secteur « rue Saint-Paul Est et ses abords ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1207797009

CE21 0059

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 948 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1202968013

CE21 0060

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 406 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1208126001

CE21 0061

Vu la résolution CA20 25 0312 du conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal en date du 7 décembre 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à l'affectation du sol de l'ancien presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague (2300, terrasse Mercure).

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à l'affectation du sol de l'ancien presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague (2300, terrasse Mercure).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1202583003

CE21 0062

Vu la résolution CA20 25 0313 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 7 décembre 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, sur les lots 1 425 437 et 1 585 737 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1202583004

CE21 0063

Vu la résolution CA20 09 0398 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 10 décembre 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à exclure une partie de la propriété sise au 655, rue Sauriol Est de la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte » - Lot 1 995 260 du cadastre du Québec (dossier en référence 1194039028).

Adopté à l'unanimité.

40.007 1194039029

CE21 0064

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1201024006

CE21 0065

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'addenda modifiant l'entente de prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour une période de trois ans (CG20 0338), et ce, concernant le changement de la structure du CCPM et du représentant de la GRC, depuis le 1^{er} octobre 2020;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer ledit addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1205326005

CE21 0066

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Richard Liebmann à titre de directeur de service - Sécurité incendie dans la classe salariale FM13 (2020 : 153 149 \$ - 191 439 \$ - 229 725 \$) à compter du 13 janvier 2021, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1204464001

CE21 0067

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de madame Nathalie Martel à titre de directrice du Service des infrastructures du réseau routier dans l'échelle salariale FM13 (2021 : 156 212 \$ - 195 268 \$ - 234 320 \$), à compter du 25 janvier 2021 ou d'une autre date rapprochée convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1205904004

CE21 0068

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Bochra Manaï à titre de Commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques dans la fourchette salariale FM10 (120 386 \$ - 150 488 \$ - 180 589 \$) à compter du 13 janvier 2021 ou de toute autre date convenue entre les parties, et ce pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la ville.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1208791004

CE21 0069

Vu la résolution CA20 1251 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 1^{er} décembre 2020;

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'étude concernant l'estimation des coûts d'enfouissement de quelques 3,3 km d'une ligne aérienne biterne à 315 kV, effectuée par la firme CIMA+ le 11 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1207169011

CE21 0070

Vu la résolution CA20 30 12 0413 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 17 décembre 2020;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2019, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2020 et du rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1202468018

Levée de la séance à 10 h 43.

70.001

Les résolutions CE21 0014 à CE21 0070 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint